



# Education pour tous. La diversité : une opportunité pour l'éducation scolaire.

Document de synthèse

## Un document de synthèse sur l'éducation

*« Les écoles inclusives doivent reconnaître et prendre en compte la diversité des besoins de leurs élèves, s'adapter aux styles et aux rythmes d'apprentissage différents et assurer une éducation de qualité grâce à des plans d'étude, une organisation scolaire et une utilisation des ressources adaptée ainsi qu'à un partenariat avec la communauté ».*  
(UNESCO - Déclaration de Salamanque)

L'apprentissage est crucial dans la vie. On apprend et on progresse depuis notre plus jeune âge. Les écoles sont des lieux clés pour l'apprentissage, et offrent de manière structurée une grande variété de soutiens à chaque enfant. Une bonne éducation offre à tous les enfants et les jeunes, avec ou sans handicap mental, la possibilité d'apprendre à réfléchir et à faire des choix. Comme le reconnaissent les Conventions des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et sur les droits des enfants, l'école permet à chaque enfant et à chaque jeune de maximiser son potentiel intellectuel et social. L'école est aussi un lieu de vie social qui permet aux enfants et aux jeunes de se retrouver et d'apprendre différentes choses les uns des autres... et bien sûr de s'amuser ! L'éducation inclusive est donc essentielle pour les enfants et les jeunes handicapés mentaux. Elle est aussi un élément indispensable pour créer une société inclusive.

L'éducation est depuis longtemps reconnue mondialement comme un droit humain fondamental. L'article 24 de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées stipule clairement que le cadre inclusif est la première option pour l'éducation des enfants handicapés. Il réitère le droit des enfants handicapés à l'éducation, mais définit de façon plus explicite l'objectif de leur inclusion totale dans le système normal d'éducation. Afin que cette inclusion dans le système normal puisse se réaliser, les Etats sont obligés de fournir le soutien nécessaire aux élèves.

L'article 24 dit aussi que les systèmes d'éducation doivent devenir inclusifs à tous les niveaux d'apprentissage. Il encourage les enfants handicapés, ainsi que les adultes handicapés qui n'ont pas pu bénéficier des mêmes opportunités lorsqu'ils étaient enfants, à aller à l'école sur des bases égales aux autres, quel que soit le niveau d'éducation. De plus, les enfants handicapés doivent recevoir une éducation primaire gratuite et de qualité. L'article stipule enfin qu'un système inclusif doit fournir des arrangements raisonnables, ainsi qu'un ensemble de soutiens individualisés et effectifs qui répondent aux besoins des étudiants.

L'éducation inclusive implique que les besoins éducatifs spéciaux des enfants et des jeunes handicapés soient inclus dans les mesures éducatives

### **Inclusion Europe**

Galleries de la Toison d'Or  
29 Chaussée d'Ixelles #393/32  
B-1050 Bruxelles  
Tel.: +32-2-502.28.15  
Fax.: +32-2-502.80.10  
secretariat@inclusion-europe.org  
www.inclusion-europe.org

prises pour tous les enfants. Les enfants handicapés mentaux ont besoin de fréquenter l'école, peut-être même plus que les enfants sans handicap. En effet, un apprentissage qui ne serait pas adéquat, augmenterait le risque de pauvreté et d'exclusion chez ces enfants.

Ce document de synthèse traite de ce qu'Inclusion Europe et ses membres considèrent comme important pour les enfants handicapés mentaux en matière d'éducation, d'apprentissage de qualité et du rôle de l'éducation dans la société.

### **Objectifs pour les enfants et les jeunes**

Ce qui est important pour les enfants et les jeunes non handicapés l'est aussi pour les enfants et les jeunes handicapés mentaux. Pour plusieurs raisons ces choses, considérées comme 'normales', ont un intérêt 'spécial' pour eux.

- **Proximité** : Aller à l'école dans son voisinage évite de longs déplacements qui demandent beaucoup d'énergie, de temps et d'argent. Cela donne aussi aux enfants et aux jeunes plus d'opportunité d'avoir des contacts entre eux en dehors des heures d'école.
- **Grandir avec leurs pairs** : Pour les enfants et les jeunes handicapés mentaux, il est important de pouvoir grandir parmi leurs pairs, handicapés ou non. Ils se créent des modèles. Ils ont alors plus de chances de progresser, de s'épanouir, d'avoir des contacts, de s'intégrer dans la communauté et d'avoir des relations sociales.
- **Sécurité** : Les enfants et les jeunes handicapés sont plus vulnérables que les autres. Un environnement physiquement, socialement et émotionnellement sûr est donc d'autant plus important pour eux.
- **Une éducation adéquate et adaptée** : Les enfants et les jeunes handicapés mentaux ont souvent plus besoin que d'autres enfants d'avoir un programme éducatif individualisé qui corresponde à leurs besoins spécifiques au niveau méthodologique, didactique et pédagogique. Ces besoins concernent notamment la vitesse d'apprentissage, les sujets traités, la cohérence, la concentration, le travail collectif, la maximalisation du potentiel et le fait de pouvoir choisir un style de vie similaire aux autres.
- **Choix des enfants et des jeunes** : Les élèves handicapés mentaux ont le droit à une information mise à jour afin de pouvoir choisir, comme leurs pairs, les sujets qu'ils veulent étudier.
- **Choix des parents** : Tant les jeunes adultes que les parents devraient avoir le droit de faire des choix réels entre des écoles ordinaires ou des classes spéciales attachées à des écoles ordinaires. Ils ont besoin donc que ce droit soit adéquatement reconnu et qu'il soit réellement mis en pratique.
- **Apprentissage tout au long de la vie** : Dans notre société moderne, tout le monde a besoin d'apprendre tout au long de la vie. Les personnes handicapées mentales en ont encore plus besoin afin de maintenir les compétences déjà acquises et en apprendre de nouvelles.

### **Objectifs pour les écoles**

Toutes les écoles et les enseignants devraient être obligées de tenir compte des exigences et besoins des enfants handicapés mentaux et de leurs parents.

- **Accès physique** : Les enfants et les jeunes handicapés mentaux peuvent avoir toutes sortes d'autres handicaps, comme par exemple des handicaps physiques. Les écoles devraient être accessibles d'un point de vue physique et toutes les classes et autres pièces auxiliaires devraient être suffisamment spacieuses pour accueillir des enfants et des jeunes adultes devant également se déplacer en chaise roulante ou à l'aide d'autres appareils.
- **Aides techniques** : Les handicaps peuvent être plus ou moins souvent compensés par des aides techniques. Les écoles ont la responsabilité et l'obligation de trouver et d'organiser ces aides.
- **Soutien social** : L'école n'est pas seulement un lieu d'apprentissage mais aussi un lieu de

rencontre. Les écoles doivent veiller à ce qu'il y ait une atmosphère et une organisation qui invitent les enfants et les jeunes à se rencontrer et à établir des relations amicales.

- **Connaissance et méthodes** : Les écoles ont la responsabilité et l'obligation d'offrir des connaissances spécifiques et des méthodes différenciées pour les enfants et les jeunes handicapés. Les programmes d'éducation individuels devraient être davantage basés sur les besoins que sur les ressources.
- **Volonté** : Les écoles devraient s'interroger régulièrement sur leur capacité et sur la volonté des enseignants de travailler avec des enfants et des jeunes handicapés. Les enseignants devraient être soutenus et ne devraient pas être angoissés à l'idée d'enseigner aux enfants ayant des troubles comportementaux et des difficultés d'apprentissage.
- **Gérer les attentes** : Les écoles devraient être réalistes et explicites sur ce qu'elles peuvent offrir. Elles devraient être claires à ce sujet envers les parents. Elles devraient se mettre d'accord dans un document écrit sur ce qui sera fait et comment cela sera évalué.
- **Soin, aide médicale et paramédicale** : Dans beaucoup de pays européens, les écoles ont l'obligation d'organiser les soins spécifiques, et l'aide médicale, paramédicale et éducative dont les enfants ont besoin. Ceci pourrait être également nécessaire pour le développement d'autres enfants afin d'atteindre leur potentiel maximum.
- **Les écoles comme lieu de vie** : Au cours de la vie de l'école, on doit encourager et attendre de chacun (professeurs, parents, enfants et jeunes) qu'il ait un comportement inclusif vis-à-vis des personnes handicapées mentales.

### **Objectifs pour les gouvernements**

Les gouvernements ont la responsabilité d'offrir une éducation à tous les enfants et les jeunes. Dans cette perspective, les gouvernements doivent avoir certaines obligations supplémentaires en ce qui concerne les enfants et les jeunes handicapés.

- **Obligation et droit à l'éducation** : Tous les enfants et les jeunes, y compris les enfants handicapés, ont le droit et l'obligation d'aller à l'école. Les gouvernements doivent légiférer pour faciliter l'accès, le financement, la construction d'écoles et utiliser les autres moyens nécessaires.
- **Obligation légale des écoles** : Chaque école devrait, de par la loi, avoir l'obligation d'enseigner à tous les enfants, avec ou sans handicap.
- **Réseau pour la connaissance, l'aide technique et l'aide éducative** : Des programmes d'études spécifiques ainsi que des connaissances et aides spécifiques sont nécessaires à l'enseignement des enfants handicapés. Les gouvernements ont la responsabilité de rendre cette connaissance et ces aides disponibles de manière à ce que, dans toutes les écoles, les moyens nécessaires au soutien de ces élèves soient facilement accessibles.
- **Soutien financier** : Enseigner aux enfants handicapés peut coûter plus cher qu'enseigner à d'autres enfants. Il devrait y avoir un système juste de paiement pour les écoles qui font face à des coûts supplémentaires. Ces coûts peuvent être liés à des questions physiques, aux aides techniques, aux soins ou au soutien ou encore à des besoins éducatifs spécifiques.
- **Soutien des enfants et des jeunes** : Le gouvernement a l'obligation de fournir de l'information accessible, afin que les personnes handicapées mentales connaissent leurs droits en matière d'éducation et sachent comment les faire valoir.
- **Soutien des parents** : L'éducation ne peut être réussie sans le soutien des parents comme partenaires égaux dans le processus éducatif. Pour y parvenir, parents et/ou élèves doivent avoir un droit à un soutien et un droit de recours effectif devant une autorité indépendante.
- **Apprentissage tout au long de la vie** : Les gouvernements doivent faciliter la participation des personnes handicapées mentales à l'apprentissage tout au long de la vie en les aidant par des moyens financiers et organisationnels. Ceci devrait s'étendre depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, en incluant l'éducation obligatoire.